

VILLE de COYE LA FORET

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis
Canton de Chantilly



CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE JEUDI 23 AVRIL 2015

COMpte RENDU ANALYTIQUE
(Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le jeudi 23 avril 2015 à vingt et une heures, en Mairie, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur François DESHAYES, Maire.

	P	A		P	A
DESHAYES François	X		LEMONNIER Valérie	X	
DESCAMPS Sophie	X		PINEAU Gérard		X
VIRGITTI Perrine	X		VEILLOT Chantal		X
LAMEYRE Patrick	X		ZAOUCHE Mohammed	X	
DULMET Yves	X		BARDEAU Marguerite		X
LAMBRET Nathalie	X		GLEVAREC Ivan	X	
VARON Bernard	X		RIOU Martine	X	
FAUPOINT Séverine	X		DECAMPS Guy		X
FONTAINE Pascal	X		COLAGIACOMO Stéphanie	X	
LACROIX Christiane	X		LECLERCQ Serge	X	
NKOUMAZOK Serge		X	MARIAGE Alain	X	
MOUQUET Véronique	X		DOMENECH Isabelle	X	
BAZZA Abdelmounaïme		X	LEBRET Claude	X	
ROBIDET Christine	X				

P = Présent ; A = Absent

Absent(s) : M. Serge NKOUMAZOK (procuration à Mme. Séverine FAUPOINT), M. Abdelmounaïme BAZZA (procuration à M. Patrick LAMEYRE), M. Gérard PINEAU (procuration à M. Pascal FONTAINE), Mme. Chantal VEILLOT (procuration à M. François DESHAYES), Mme. Marguerite BARDEAU (procuration à Mme. Perrine VIRGITTI), M. Guy DECAMPS.

Secrétaire de séance : Mme. Christine ROBIDET.

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Présents	Nombre de Procurations	Nombre de Votants	Date de Convocation
27	21	5	26	16/04/2015

Monsieur DESHAYES, Maire, procède à l'appel des conseillers municipaux et donne lecture de l'ordre du jour.

1 APPROBATION du COMPTE-RENDU du 26 MARS 2015

Page 5, dernier paragraphe :

« Madame DOMENECH se demande si l'on ne pourrait pas faire évoluer différemment les taxes locales, en augmentant la taxe foncière, qui touche uniquement les propriétaires, et pas la taxe d'habitation, qui touche aussi les locataires. »

Page 8, dernière phrase du dernier paragraphe :

« Elle souligne que, même si le PASS associatif n'a pas eu de succès cette année (peut-être du fait de sa mise en place un peu tardive), elle espère que l'année prochaine il sera reconduit. »

Monsieur LEBRET souhaiterait débloquer le taux de la taxe d'habitation et de la cotisation foncière entreprises tout en augmentant le foncier bâti et non bâti, pour que sur la mandature le taux de ces taxes arrive à la moyenne.

Compte-tenu des modifications apportées, le compte-rendu est adopté avec une abstention (M. MARIAGE).

2 CENTRE CULTUREL – AVENANT au REGLEMENT INTERIEUR et REGLEMENT INTERIEUR pour l'UTILISATION des LOGES

Madame Nathalie LAMBRET, Maire Adjoint chargé des Associations, fait part au Conseil Municipal des documents suivants :

- Avenant au règlement intérieur du Centre Culturel,
- Règlement intérieur pour l'utilisation des loges

Elle précise que ceux-ci entreront en vigueur au 1^{er} juin 2015 et qu'ils ont été examinés par la commission vie associative.

M. MARIAGE : Fait remarquer que l'article 3 portant sur les réservations est gênant pour les associations. Sans être contre la location, il est défavorable à la destination actuelle des salles qui vont être réservées en permanence pour des cérémonies familiales. Les associations vont être freinées pour le développement de leurs activités. Après en avoir expliqué la problématique, il considère que la destination doit être redéfinie.

Mme DOMENECH : Fait également remarquer que la destination actuelle des salles 2 et 3 pénalisent les associations. Bien que trouvant normal de privilégier l'usage collectif et, heureuse que cela corresponde aux besoins des citoyens, elle insiste sur le fait que cela ne peut pas être fait au détriment du tissu associatif. Elle mentionne également que le règlement ne fait pas état des locations en ½ journée ni des vins d'honneur. De même les locations des associations pour 1 h, 2 h ne sont pas prises en compte.

M. DULMET : Rappelle que l'objectif est de ne pas avoir d'activités régulières dans ces salles. Il porte l'accent sur le fait que si ces salles sont réservées en permanence c'est que le besoin est existant.

M. LECLERCQ : Donne lecture de certains articles du règlement tout en expliquant que ceux-ci sont clairs et compréhensibles de tous.

Mme LEMONNIER : Recentre le débat sur l'article 2 et mentionne que le règlement reprend bien la situation actuelle tout en intégrant la location des salles aux particuliers en tenant compte des aménagements existants.

M. ZAUCHE : Précise qu'en commission il avait été dit que le règlement pourrait évoluer si besoin en était.

M. le MAIRE : Précise que dans un règlement on essaie de tout prévoir et qu'il est probable qu'au fil des ans il évolue. Il confirme que les salles 2 et 3 sont réservées à des activités familiales. Les activités des associations sont connues (salon de peinture, bourses aux jouets et vêtements, journée des associations..); ces dates entrent dans le planning. L'objectif est de pouvoir offrir aux familles la possibilité de louer des salles et de maintenir les manifestations actuelles, le règlement répond à cet objectif. Il rappelle que tout le monde paie des impôts, une ouverture à tous paraît équitable. Hormis la période de travaux, depuis le déménagement du Judo, ces salles étaient peu utilisées. Aujourd'hui, la destination est tout d'abord familiale avec la possibilité de pouvoir y organiser les manifestations existantes.

**Le Conseil Municipal,
APRES en AVOIR DELIBERE
PAR**

**2 Abstentions : M. MARIAGE, Mme DOMENECH
24 « POUR »**

APPROUVE, pour être applicable à compter du 1^{er} juin 2015, les documents ci-après :

- Avenant n° 1 au règlement intérieur du Centre Culturel,
- Règlement intérieur pour l'utilisation des loges.

3 FINANCES – TARIFS pour LOCATION des SALLES n° 2 et 3 du CENTRE CULTUREL et ORGANISATION d'un VIN d'HONNEUR

Madame Nathalie LAMBRET, Maire Adjoint chargé des Associations, informe le Conseil Municipal qu'il est invité à adopter les tarifs pour la location des salles n° 2 et 3 du Centre Culturel ainsi que pour l'organisation d'un vin d'honneur.

Ceux-ci entreront en vigueur au 1^{er} juin 2015.

**Le Conseil Municipal,
APRES en AVOIR DELIBERE
PAR**

**5 Abstentions : Mmes RIOU, VEILLOT, M. MARIAGE, Mme DOMENECH, M. LEBRET
21 « POUR »**

APPROUVE, pour être applicable à compter du 1^{er} juin 2015, la grille tarifaire pour les locations des salles et l'organisation d'un vin d'honneur dans les locaux du Centre Culturel.

4 FINANCES – RESERVE PARLEMENTAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier en date du 7 avril 2015, notre Député, Monsieur Eric WOERTH, souhaite donner une suite favorable à notre demande de subvention de 10 000 € pour les études préalables concernant le projet « cœur de ville » et les locaux scolaires, menées avec la Société d'Aménagement de l'Oise.

Toutefois, ce dossier doit être transmis au Ministère de l'Intérieur pour qu'il soit étudié en vue d'une décision définitive.

**Le Conseil Municipal,
APRES en AVOIR DELIBERE,
PAR**

**4 Absentions : MM. MARIAGE, LEBRET, Mmes. LACROIX, DOMENECH
22 « POUR »**

SOLLICITE une subvention au titre de la Réserve Parlementaire.

AUTORISE Monsieur le Maire à établir le dossier nécessaire à l'obtention de cette aide.

5 FINANCES – SUBVENTION à l'ECOLE du CHAT LIBRE du PARISIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'école du Chat Libre du Parisis est intervenue, en automne 2014, sur le territoire de notre commune afin de stopper la prolifération des chats errant en les stérilisant. Cette association s'est déplacée pour poser des trappes et a accueilli à l'Ecole du chat, 13 chats adultes (4 femelles gestantes et 9 mâles) ainsi que 2 chatons.

Les deux chatons arrivés porteurs du typhus sont décédés 24 h après, malgré une hospitalisation. Les 13 adultes ont été stérilisés, tatoués et après leur convalescence remis sur le terrain où ils avaient été trappés.

L'opération de stérilisation/tatouage a occasionné 862 € de frais à l'Ecole : 85 € x 4 femelles et 58 € x 9 mâles ; l'Ecole ne fonctionnant que par l'attribution de don, elle souhaite obtenir une aide financière de notre part.

**Le Conseil Municipal,
APRES en AVOIR DELIBERE
PAR**

**1 Abstention : Mme LEMONNIER
25 « POUR »**

DECIDE d'allouer une subvention de 500 € à l'Ecole du Chat Libre du Parisis.

6 FINANCES – ACQUISITION EMPLACEMENT RESERVÉ

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Plan Local d'Urbanisme de la Commune a classé en emplacement réservé n° 3, un terrain cadastré AK n° 16 d'une superficie de 589 m².

L'étude notariale de Maître Etienne-Sogny, chargée de la succession CHAMPAGNE, nous a transmis une demande d'acquisition pour un montant de 75 000 €.

**Le Conseil Municipal,
APRES en AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

DECIDE d'acquérir cet emplacement réservé, cadastré AK n° 16, d'une superficie de 589 m², pour le prix de 30 000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités, et à signer tout document nécessaire à l'acquisition de cet emplacement réservé.

7 INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur les dossiers suivants :

Souscription de l'emprunt prévu au budget de l'exercice 2015 :

L'emprunt de 1 720 000 € a fait l'objet d'une consultation auprès de plusieurs organismes bancaires. Il s'avère que la meilleure offre est la proposition du Crédit Foncier pour le compte du réseau Caisse d'Epargne :

Prêt long terme : Prêt à taux fixe
Montant du prêt : 1 720 000 €
Taux : 1,75 %
Durée : 25 ans
Echéances constantes
Périodicité : Annuelle
Frais de dossier, commission : 0,10 %

Désignation du bureau d'études chargé de la réalisation d'un schéma directeur d'aménagement du cœur de ville :

L'offre du GROUPEMENT CAP TERRE / PROTOURISME a été retenue pour un montant total de 42 512,50 € HT soit 51 015 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h30.

Fait à COYE LA FORET, le 18 mai 2015
La Secrétaire de Séance,


Christine ROBIDET.